

Après l'incendie de Notre-Dame, le ministère de la Culture lance un plan "Sécurité cathédrales"

28 Octobre 2019 Jean-Noël Escudié / P2C pour Localtis

Faisant suite à un état des lieux, ce plan porte principalement sur la prévention, mais aussi sur l'organisation des secours et la formation à la sécurité incendie.



Propriétaire de 89 édifices de culte, dont 87 cathédrales (sur 154 en métropole), l'État lance, via le Ministère de la Culture, un plan "Sécurité cathédrales".

Celui-ci intervient quelques mois après l'incendie de **Notre-Dame de Paris**, le 15 avril dernier. Élaboré par la **Direction générale des patrimoines du ministère**, en lien avec la **Conférence des évêques de France**, il a pour objectif *"de préciser les mesures à mettre en œuvre par les différents acteurs du ministère (Drac, architectes des bâtiments de France, conservateurs des monuments historiques...)"*.

Ce plan fait suite à "un état des lieux très précis de chaque cathédrale", ordonné par **Franck Riester** au lendemain de l'incendie de Notre-Dame. *"Aujourd'hui, ces contrôles sont réalisés tous les cinq ans, mais j'ai souhaité une actualisation qui puisse déboucher sur la définition*

d'un plan d'action pour se mettre au niveau de ce qui se fait de mieux en la matière", explique le ministre de la Culture.

La présentation du plan par le ministère précise que la démarche "dépassé les simples exigences réglementaires.

Elle complétera l'action des commissions de sécurité, qui s'intéressent principalement aux conditions d'accueil du public, et permettra d'assurer un suivi de l'ensemble des cathédrales".

S'inspirant visiblement du retour d'expérience sur l'incendie de Notre-Dame, **huit axes de travail sont d'ores et déjà définis.**

Il s'agit en premier lieu de limiter les risques d'éclosion d'un incendie, en portant une attention toute particulière aux installations électriques et aux procédures mises en œuvre à l'occasion de travaux, en particulier par point chaud, mais aussi de réduire les risques de développement et de propagation d'un sinistre par la mise en place de dispositions constructives, techniques et organisationnelles adaptées aux spécificités de chaque édifice.

Deux autres axes concernent plus spécialement la préparation d'éventuelles interventions et l'organisation des secours : faciliter l'action des sapeurs-pompiers et entretenir des relations privilégiées avec les services de secours.

En matière de prévention, deux axes de travail prévoient, d'une part, d'encadrer les conditions d'exploitation des différentes activités notamment dans le cadre culturel de manière à garantir la sécurité du public et à clarifier les responsabilités de chacune des parties et, d'autre part, de réduire les conséquences d'un sinistre par la mise en place notamment d'un plan de sauvegarde des biens culturels.

Enfin, les deux dernier axes du plan visent à renforcer la formation des acteurs sur les enjeux de sécurité incendie et à mettre en place des outils de gestion et des mesures organisationnelles.

Le plan "Sécurité cathédrales" est doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros, "qui viendront en plus des crédits consacrés l'an prochain à leur conservation et à leur restauration".

Même si la comparaison n'a pas vraiment de sens – il s'agit de prévention et non pas de réparation, il est néanmoins difficile de ne pas faire le rapprochement avec les 900 millions d'euros de dons destinés à financer la reconstruction de Notre-Dame.